

tater que c'est le résultat naturel de la grande politique que le parti conservateur a introduite dans notre pays. C'est une conséquence naturelle de cette politique, dans laquelle nous, conservateurs, avons confiance, et qui devait faire la prospérité et la grandeur de notre pays.

M. l'Orateur, le point le plus important du discours de Son Excellence, auquel j'ai l'honneur de seconder l'adresse, la partie essentielle de ce discours est celle qui concerne le tarif, la révision du tarif. Nous devons comprendre que c'est une question importante, nécessitant toute l'attention de cette honorable Chambre, et qu'il faut certainement lui accorder dans les études préliminaires qu'elle exige toute la réflexion possible. Mais en même temps nous devons aussi nous souvenir que c'est le principe de la protection qui a été la sauvegarde de notre commerce ; nous devons nous souvenir que c'est ce principe de la protection qui a fait le Canada ce qu'il est aujourd'hui. Aussi, si le gouvernement juge à propos de modifier le tarif, il doit être bien compris que le principe sur lequel repose ce tarif doit rester le même.

Il faut également se souvenir, M. l'Orateur, que le règlement d'un tarif, la détermination des droits de douane à être prélevés constituent pour ainsi dire un contrat, contrat dans lequel se trouvent certainement intéressés à un très haut degré les manufacturiers étrangers, les importateurs et les manufacturiers de notre propre pays. Or, si comme je le prétends, il y a là contrat, le gouvernement en décidant l'établissement d'un nouveau tarif et en confectonnant ce tarif, doit conserver intact le principe de la protection, principe qui a dominé depuis un bon nombre d'années dans notre pays.

M. l'Orateur, est-ce que nous ne devons pas comprendre comme tout le monde, du reste, que l'on ne modifie pas un contrat sans des études excessivement sérieuses, sans des travaux préparatoires, sans des études préliminaires qui doivent nécessairement conduire à des conséquences fructueuses.

Je le répète, ce principe de la protection doit nous guider dans les études préliminaires que nous devons faire en vue du remaniement du tarif. Ce principe devra aussi guider le gouvernement dans sa politique douanière.

Je sais, M. l'Orateur, que ces déclarations ne conviendront pas également à tout le monde, mais l'on doit comprendre, — et je me permets d'accentuer ma pensée en répétant la même idée, — que nous, membres du gouvernement, ou plutôt, membres qui siégeons du même côté que le gouvernement, étant convaincus comme nous le sommes, que la protection est nécessaire, on doit comprendre, dis-je, que la politique du pays doit être essentiellement protectionniste, c'est-à-dire, être une politique devant continuer à faire la fortune du Canada dans l'avenir comme elle l'a faite dans le passé. Je sais, M. l'Orateur, qu'on a accusé et qu'on accuse encore cette politique de faire la fortune d'un petit nombre et d'être un mal pour le plus grand nombre. Cette déclaration a été faite en diverses circonstances et elle a été surtout répétée lors de la grande convention libérale tenue l'été dernier dans cette ville. Je comprends que cette politique définie de cette manière, il n'est guère possible de la défendre. Mais nous savons qu'en combattant pour le principe de la protection, nous nous appuyons sur l'expérience du passé, sur la prospérité financière de nos institutions et les rapports qu'elles nous fournissent nous permettent d'affirmer qu'il faut continuer ce

régime. En même temps nous disons que le principe de la protection ne fait pas la fortune de quelques-uns seulement, mais qu'il fait le bien de tous en général.

M. l'Orateur, un paragraphe du discours du Trône est consacré au règlement des difficultés concernant la pêche dans la mer de Behring. A ce sujet nous devons présenter nos félicitations au gouvernement et reconnaître que ça été là un événement heureux pour nous, pour le pays en général, pour tous les sujets britanniques. Cette question qui existait depuis un grand nombre d'années était une menace pour notre tranquillité et nos intérêts. Cette difficulté a été réglée à l'amiable. En considérant le règlement de cette question, nous devons nous féliciter de voir qu'on a reconnu le principe que les sujets britanniques avaient le droit de pénétrer dans la mer de Behring pour y faire la pêche, droit que le gouvernement des États-Unis voulait leur contester. Nous devons reconnaître, M. l'Orateur, que ce grief, qui existait depuis un grand nombre d'années et qui pouvait nous menacer d'une guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, étant ainsi réglée à l'amiable, il y a là pour nous une raison d'espérer qu'à l'avenir toutes ces difficultés pourront être réglées de la même manière, c'est-à-dire au moyen d'un arbitrage et que, par conséquent, toujours nous pourrions nous protéger contre les malheurs incalculables de la guerre.

Un autre paragraphe du discours du Trône mentionne une amélioration nouvelle, je veux dire l'établissement d'une ligne de steamers rapides entre l'Angleterre et le Canada. Cette question est excessivement importante et devra certainement mériter l'attention du gouvernement et de cette honorable Chambre. Seulement, M. l'Orateur, qu'il me soit permis de faire la réflexion suivante : c'est que cette question concerne le Canada tout entier et que les intérêts privés ne sauraient être pris en considération pour déterminer les conditions de cette entreprise si considérable, entreprise qui devra être excessivement avantageuse, mais qui devra aussi coûter des sacrifices énormes à notre pays. L'étude de cette question devra être faite de la meilleure manière possible et en rapport avec l'importance du sujet.

Diverses autres questions seront soumises à la considération de la Chambre, mais sur lesquelles nous n'avons pas de données suffisantes pour nous renseigner. Je me permettrai cependant de faire remarquer que nous devons nous souvenir, au cours des travaux de cette session, que la protection doit être accordée, dans toute la mesure de nos forces, à notre population rurale. Nul doute, que le bien-être n'est pas aussi général que nous le désirerions, malgré que la misère publique n'existe pas. Nous devons, toutefois, venir au secours de nos campagnes le plus possible ; elles méritent certainement l'attention du gouvernement, et je suis convaincu que c'est son désir de protéger les populations rurales. Jusqu'à quel point cette assistance peut-elle être donnée ? Je n'ai pas à entrer dans les détails dans ce moment ; mais j'espère que le gouvernement prendra la chose en sérieuse considération, et que les campagnes, en voyant l'attention dont elles sont l'objet de la part du gouvernement, admettront, à l'égal des populations des villes, que certainement la politique protectionniste est la politique qui convient à tout le monde.

Le discours du Trône se termine, M. l'Orateur, par une prière adressée par Son Excellence au Tout-